

SERVICE Centre culturel J. Prévert

FB/VB /JPM/TR/ZZ

DECISION N° C23131

n° 23_08588

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **MAIS T'AS QUEL AGE ?** » en date du 5 décembre 2023.

CONSIDERANT la proposition faite par La production « **BARBAUD Yohan, 6 rue Saint-Fargeau – 75020 PARIS**

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat n° C23131 « MAIS T'AS QUEL AGE ? » est attribué à la la production « BARBAUD Yohan, 6 rue Saint-Fargeau – 75020 PARIS

Le contrat est conclu pour un montant de 1750€ TTC.

La prestation se déroulera le du 5 décembre 2023 pour une durée de 1h10.

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **L'organisateur prendra en charge les frais de restauration de l'équipe soit 2 repas le midi et 3 le soir.**
- **Un catering dans les loges devra être prévu pour toute la journée.**
- **Location de divers matériels techniques.**

Article 3

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 7 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



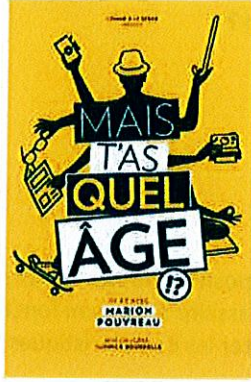
Fiche technique et d'accueil Spectacle « Mais t'as quel âge ?! »

Mise à jour du 01/02/2023



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08588-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

FB



CONTRAT DE CESSION

Entre les soussignés :

Raison sociale : Comme à la Scène

Adresse siège social : Chez PEREZ Valérie, 9 rue Pierre et Marie Curie, 35250 Saint Aubin D'Aubigné

Adresse de gestion pour tout envoi : BARBAUD Yohan, 6 rue Saint-Fargeau 75020 PARIS

Téléphone : 06 27 56 04 37

Courriel : commealascene@gmail.com

Numéro de SIRET : 84 487 656 500 020

Code NAF : 9001Z

Licence entrepreneur de spectacle : PLATESV-D-2019-001056

Représentée par : Valérie PEREZ

Qualité : Présidente

Ci-après dénommé(e) « le PRODUCTEUR » d'une part

Et :

Nom de la Structure - Raison Sociale : Centre Culturel Jacques Prévert - Mairie de Villeparisis

Adresse compète (siège social) : 32 rue de Ruzé - 77270 Villeparisis

Adresse courrier (si différente) : Centre culturel Jacques Prévert – 4 Place Piétrasanta - 77270 Villeparisis

Nom et Prénom du signataire : M. Frédéric BOUCHE

Qualité du signataire : Maire

N° téléphone de la structure : 01.64.67.59.60

Contact administratif : Zahra ZOUBIR

N° mobile du contact admin : 06.26.26.81.45

Mail du contact admin : prod-ccjp@mairie-villeparisis.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR 88 217 705 144

Activité Principale Exercée (APE) : 84.12Z

SIRET : 217 705 144 00202

N° licence(s) : En cours d'obtention

Ci-après dénommé(e) « L'ORGANISATEUR » d'autre part

Il est exposé ce qui suit :

A. LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation :

Titre du spectacle : Mais t'as quel âge ?

Auteur : Marion POUVREAU

Metteur en scène : Yannick Bourdelle

Produit par : Comme à la Scène

Durée : 1h10

Age minimum public : 7 ans

Ci-après dénommé(e) «LE SPECTACLE»

B. L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition du lieu **Centre culturel Jacques Prévert VILLEPARISIS** ainsi que du personnel nécessaire à son bon fonctionnement général, et dont le PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

C. Les deux parties disposent des autorisations nécessaires pour employer du personnel et s'acquittent de leurs obligations fiscales et sociales en la matière.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

LE PRODUCTEUR s'engage à donner dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle, **pour 1 représentation sur le lieu précité, aux dates suivante : 5 décembre 2023 à 20h30**

Contacts des personnes à joindre :

Responsable Programmation : Zahra Zoubir - zzahra77@orange.fr - 07 84 10 10 44 - 01.64.67.59.63

Zahra Zoubir : zzoubir@mairie-villeparisis.fr / 06.26.26.81.45

Julien Dilhuit : regie1-ccjp@mairie-villeparisis.fr / 06.26.26.82.30

Responsable Technique du lieu de représentation: regie-ccjp@wanadoo.fr / 01.64.67.40.98

Article 2 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

A) Généralités. LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté, comprenant, d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation, et assumera la responsabilité artistique des représentations.
En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges fiscales et sociales comprises, de son personnel attaché au spectacle.

B) Le PRODUCTEUR fournira la fiche technique du spectacle en annexe au présent contrat.
Si LE PRODUCTEUR estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux dont dispose L'ORGANISATEUR, il devrait lui-même et à ses frais, en effectuer l'achat ou la location, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement.

C) Publicité. Le PRODUCTEUR fournira une documentation complète du spectacle et une photo en annexe au présent contrat.

Article 3 : LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

A) Généralités. L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche (conformément à la fiche technique signée entre les parties) y compris le personnel d'éclairage, de

son, c'est à dire le régisseur et le personnel de sécurité. L'ORGANISATEUR, s'efforcera de respecter le plan de feu, la fiche technique et la conduite du spectacle fourni par le PRODUCTEUR. Dans le cas où L'ORGANISATEUR ne puisse respecter le plan de feu, la fiche technique et la conduite il se devra de proposer une alternative équivalente au PRODUCTEUR. Il assurera en outre le service général du lieu et l'accueil des spectateurs.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de ce personnel.

L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR dix invitations pour cette représentation.

Droits d'auteur et droits voisins.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les frais de droits d'auteur (SACD), ainsi que les déclarations liées à ces paiements.

En matière de publicité et de communication, L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Article 4 : MONTAGE / DEMONTAGE / REPETITION

L'ORGANISATEUR tiendra le lieu à disposition du PRODUCTEUR pour **3 à 6h selon la configuration de la salle** avant la 1ere représentation à une heure qui sera fixée ultérieurement pour permettre d'effectuer le montage, le réglage et d'éventuels raccords.

Article 5 : ASSURANCES

LE PRODUCTEUR est tenu pour responsable de l'assurance, y compris lors du transport, du personnel du spectacle et de tous les objets lui appartenant.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle sur le lieu précité.

Article 6 : PRIX

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession la somme de **1750 € net** selon les modalités suivantes :

Montant de la représentation : 1650 €

Indemnités transport : 100 €

TOTAL: 1750 € net

Association loi 1901, non assujettie à la TVA

L'ORGANISATEUR prendra en charge les frais de restauration de l'équipe sur place, de la manière suivante :

- Repas sur place pour 2 personnes le temps du montage et de la représentation (a priori déjeuner et dîner le 5 décembre 2023, à préciser selon horaires montage)

Article 7 : PAIEMENT

Le règlement des sommes dues au producteur sera effectué dans son intégralité à l'issue du spectacle par chèque ou par virement sur le compte de la compagnie :

Nom :	Comme à la Scène
IBAN :	FR76 1010 7001 3400 9230 4588 206
BIC :	BREDFRPPXXX

Article 8 : ANNULATION

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais engagés par cette dernière, minimum 500€ par représentation.

Article 9 : ENREGISTREMENT-DIFFUSION.

En dehors des retransmissions fragmentaires radiodiffusées ou télévisées du spectacle, d'une durée de trois minutes au plus, dans le cadre d'une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales, radiodiffusée ou télévisée, ou d'une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles, tout autre enregistrement et diffusion de tout ou partie du spectacle nécessiteront l'accord du producteur.

Article 10 : RESPONSABILITE

Chaque partie garantit l'autre partie contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies au présent contrat.

Article 11 : COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Paris, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le 1^{er} novembre 2023

LE PRODUCTEUR,



L'ORGANISATEUR,



IMPORTANT

Cette fiche technique correspond à la demande « OPTIMALE », notamment en termes de Lumière. Le spectacle s'adapte facilement à tous types de lieux, même en configuration technique limitée. N'hésitez pas à contacter notre régisseur ou La Production en cas de questions.

La durée du montage est de 6h en configuration optimale. Si besoin d'être réduite, à discuter en amont.

Régie technique / Lumière et son :

Simon Maulévrier
maulevriersimon@gmail.com
Tel : 06 26 90 05 99

Emeric Renard
emericrenard@free.fr
Tel : 06 65 22 29 72

Production :

Comme à la scène
commealascene@gmail.com

Contact Artiste / tournée / Logistique

Marion Pouvreau
marion.pouvreau@gmail.com
Tel : 06 12 87 34 58

GENERALITES

- 1- Ceci est un avenant type. Il ne prend pas en compte les caractéristiques de chaque salle. qui seront traitées au cas par cas.
- 2- Nous attirons votre attention sur le fait que la lecture de cet avenant est très importante pour tous. Merci de le lire et de bien vouloir nous faire part des éventuels problèmes qu'il pourrait vous poser.
- 3- La salle sera chauffée en hiver et ventilée en été, dès l'arrivée de notre équipe technique. le matin, sans oublier les loges, le catering...
- 4- Merci de nous faire parvenir la fiche technique complète de votre salle en incluant les listes de matériel. les plans de scène. sa capacité. Merci de nous communiquer également un plan d'accès.
- 5- En accord avec votre régisseur. nos régisseurs (artiste et technique) auront toute autorité quant au bon déroulement du spectacle. que ce soit sur sa teneur ou sa durée.
- 6- Votre régisseur. étant votre représentant. pourra prendre toute décision de quelque nature que ce soit. Il sera au courant des règles de sécurité publique concernant les particularités de notre profession. ainsi que de celles. particulières à la salle dans laquelle nous nous trouvons.



1/ EQUIPE DE LA PRODUCTION

Equipe Artistique : 1 personne (+1 si présence du metteur en scène)
Equipe Technique : 1 personne

2/ PERSONNEL LOCAL

Pendant toute la journée :
-1 régisseur d'accueil son (qui opérera aussi durant le spectacle)
-1 régisseur d'accueil lumière

3/ LA SCENE

- Ouverture de 6 mètres minimum
- Profondeur de 5 mètres minimum
- Hauteur sous grill technique de 3 mètres minimum

4/ ACCESSOIRES

Vous fournirez :

-Une table haute type mange-debout. Plateau noir, gris ou bois.
Modèle idéal : [SKLUM Royal Design](#)



Ou autres exemples :



-Une chaise haute stable (utilisée indépendamment de la table) Jaune, noire ou bois.
Modèle idéal : [SKLUM Hauts Nordie Edition JAUNE](#)



Ou autres exemples :



-Un stand guitare (trépied de guitare) pour guitare acoustique ou une table sur laquelle poser la guitare dans les coulisses

5/ REGIE FACADE

Les consoles et périphériques son et lumière seront installés côte à côte de manière à être contrôlés par un seul opérateur.

La régie son sera située idéalement au centre de la salle, dans l'axe du milieu de la scène.

6/ SONORISATION

Le matériel demandé ci-dessous devra être en place, fonctionnel et prêt à l'arrivée de notre régisseur.

• PERSONNEL

Vous fournirez une personne connaissant parfaitement le système de sonorisation de la salle, qui sera en mesure d'opérer le son.

• DIFFUSION

Un système de diffusion professionnel adapté au lieu, en termes de puissance et de dispersion, soit une capacité de 95 dBA minimum en tout point où se trouve le public.

Références reconnues : ADAMSON, L-ACOUSTICS, NEXO, D&B, MEYER.

Si le choix se présente, veuillez favoriser des systèmes en ligne source ou équivalent technique...

Chaque salle ayant ses particularités (balcons, gradins, grande profondeur...), nous laissons le soin à votre sonorisateur de juger de l'utilité de rappels.

Prévoir un système en « nez de scène » pour déboucher le centre des premiers rangs (de 2 à 4 enceintes suivant l'ouverture de scène).

Références reconnues : NEXO PS8, L-ACOUSTICS 8 XT, D&B E3, Meyer UPMP.

• REGIE

- 1 console numérique de type YAMAHA LS9 ou équivalent.
- 1 égaliseur stéréo 31 bandes en insert sur L/R
- 1 égaliseur stéréo 31 bandes en insert sur un départ stéréo aux en post-fader (sides)
- 2 canaux de compression avec attack/release modifiable manuellement 1 DI box stéréo pour reprise ordinateur fourni.

• RETOURS/MICROPHONE

- 4 enceintes en side, sur pieds, en format 15 pouces: L-ACOUSTICS, D&B, MEYER.
- 2 récepteur SHURE UR4D
- 2 émetteurs « pocket » SHURE UR1 M
- 1 micro DPA 4066 taille S ou 4088 + un spare
- 1 DI pour guitare électroacoustique ou un bodyPack + câble jack ou XLR



7/ LA LUMIERE (Plan en Annexes)

Vous nous ferez impérativement parvenir au plus tôt, la fiche technique complète de votre salle, ainsi que tous les plans de scène, de perches et d'accroche en votre possession. Un plan d'implantation vous sera envoyé après réception et étude de votre fiche technique. Vous fournirez tout l'équipement de lumière et de draperie tel que décrit ci-dessous et effectuerez le montage, le câblage et le gélatinage avant l'arrivée de notre régisseur, de manière à ce que, dès notre arrivée, nous puissions avec l'aide de vos techniciens commencer à régler.

• BOITE NOIRE

Vous fournirez (en fonction des décisions prises par notre éclairagiste) :

- 3 ou 4 jeux de pendrillons en velours noir
- 3 ou 4 frises
- 1 fond noir en velours

• CONSOLE

Vous fournirez une console à mémoire capable de gérer des projecteurs automatiques de type GandMA2 / Eos.... (merci de prendre contact avec notre régisseur)

La console sera placée côte à côte avec la régie son.

• PROJECTEURS

- > 11 Pc 2Kw Robert Juliat 329HPC
- > 10 Pc 1Kw Robert Juliat 310HPC
- > 10 Découpes Robert Juliat 714Sx
- > 8 Par 64 Cp 62
- > 4 ADB ACP 1001
- > 3 Robin Led Wash de chez Robe ou équivalent led Beam 150 ou PAR LED avec Zoom type Rush2 ou 120 HD de chez Starway
- > 1 Machine à brouillard type MDG ou Unik

• GELATINES

- > 6 Lee Filters 053 en format Pc2Kw
- > 4 Lee Filters 134 en format Pc 1Kw
- > 4 Lee Filters 134 en format Par 64
- > 5 Lee Filters 501 en format Découpe
- > 9 Rosco 132 en format Pc 1Kw
- > 6 Rosco 132 en format Pc 2Kw
- > 4 Rosco 119 en format Pc 2 Kw



8/ BALANCE

Dans le cas où votre salle aurait un « curfew » strict, veuillez nous prévenir dès que possible.
En règle générale, notre balance devrait avoir lieu vers 16H pour un spectacle à 20h30.
La salle sera vidée, pendant la balance, de toute personne étrangère aux artistes et à l'organisation.

9/ LOGES

La loge de l'artiste sera chauffée en hiver et ventilée en été.
Elle sera située près d'un accès direct à la scène sans transit par le public.
Elle sera équipée d'un canapé, de chaises, d'un portant avec cintres, d'une table basse, d'une table de maquillage avec un éclairage adapté.
Elle disposera également d'un lavabo avec eau froide/eau chaude, d'une douche, de poubelles ainsi que de toilettes privatives.
La loge pourra se fermer à clef et sera dotée de prises de courant.
Vous mettrez dans cette loge, à disposition de l'artiste :
- un fer à repasser et planche à repasser
- une bouilloire
- du café
- du thé
- des barres de céréales ou petits gâteaux
- des fruits et fruits secs (bananes, amandes, abricots...)
- 2 petites bouteilles d'eau minérale (33cl)

10/ CATERING ET RESTAURATION

Durant toute la journée : café, thé, miel, sucre, eau minérale, jus de fruits, petits gâteaux, barres de céréales, bananes et fruits de saison.

L'ORGANISATEUR prendra à sa charge :

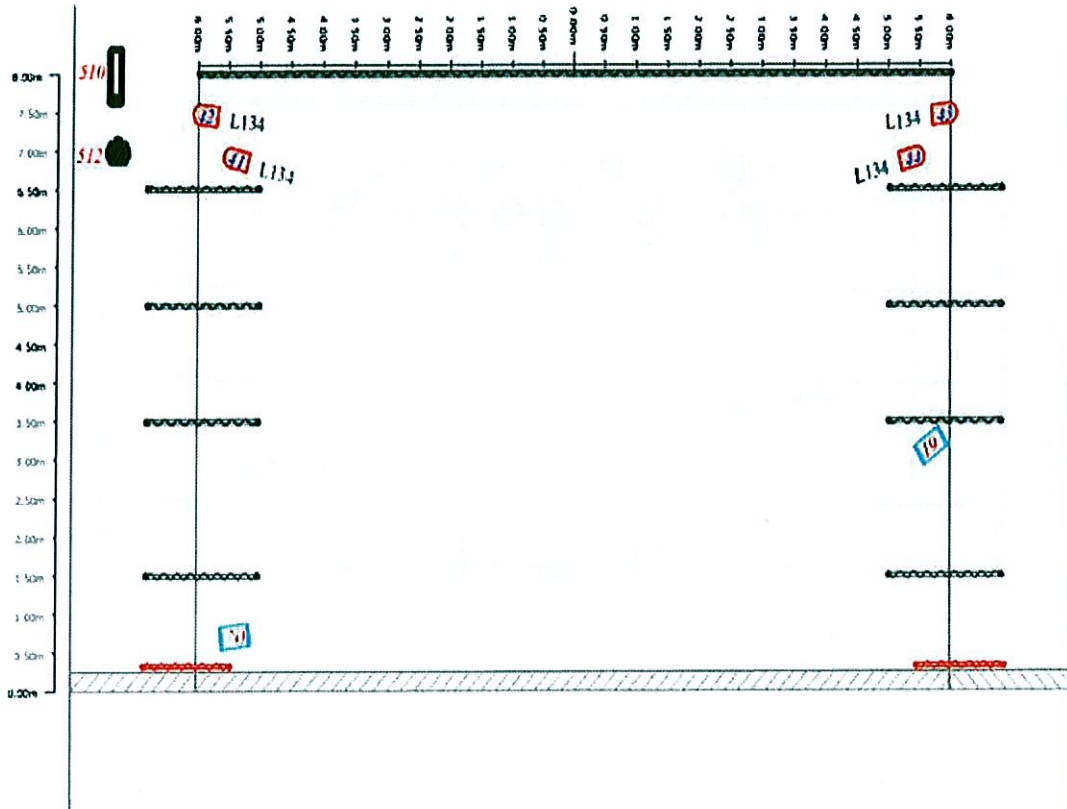
Repas de midi : 1 ou 2 personnes (régisseur technique, et artiste si présent)
Repas du soir : 2 personnes (artiste et régisseur technique) ou 3 (metteur en scène)
En général l'équipe dine après le spectacle il sera demandé un encas pour l'Artiste (sandwich ou plateau de fromage ou plateau de charcuterie + pain) et un encas pour l'équipe Technique (sandwich ou plateau de fromage ou plateau de charcuterie +pain)
Le diner aura lieu après le spectacle
Repas Chaud Midi et Soir.


11/ HOTEL

Les frais d'hébergement et de petits déjeuners, dans un hôtel situé au centre-ville, seront à la charge de l'ORGANISATEUR

Les chambres seront non-fumeur et équipées de grands lits comme suivant :

Annexe 2 : Plan Sol



Accusé de réception en préfecture 
 077-217705144-20231124-23_08588-AR
 Date de télétransmission : 24/11/2023
 Date de réception préfecture : 24/11/2023

Annexe 3 : Légendes + Tableaux Gélamines

Legend								
Symbol	Nom	Compte	Spares	Puissance	Lamps	Lentille	Mode	# Channels
	329 HPC	11		2800	CP192 230V			1
	310 HPC	10		1800	CP178 230V			1
	ADB ACP 1001	4		1250	ELL			1
	714 SX	10		2000	CP172 230V			1
	PAR 64	8		1000	CP162 230V - MFL			1
	Robin LED Wash 300	3		225	LED		1	37
	MDOG The Fan	1		100			2	2
	MDOG Atmosphere AP 3	1		715				2

Gélamines	Pc 2Kw	Pc 1Kw	Déc	Par 64
Lee Filters 053	6			
Lee Filters 134	4			
Lee Filters 501			5	
Rosco 119	4			
Rosco 132	6	8		

- 1 chambre double pour l'artiste
- 1 chambre double pour le régisseur
- si présence du metteur en scène : 1 chambre double additionnelle

13/ PREMIERE PARTIE

Aucune première partie ne sera mise en place sans l'accord préalable de la PRODUCTION.

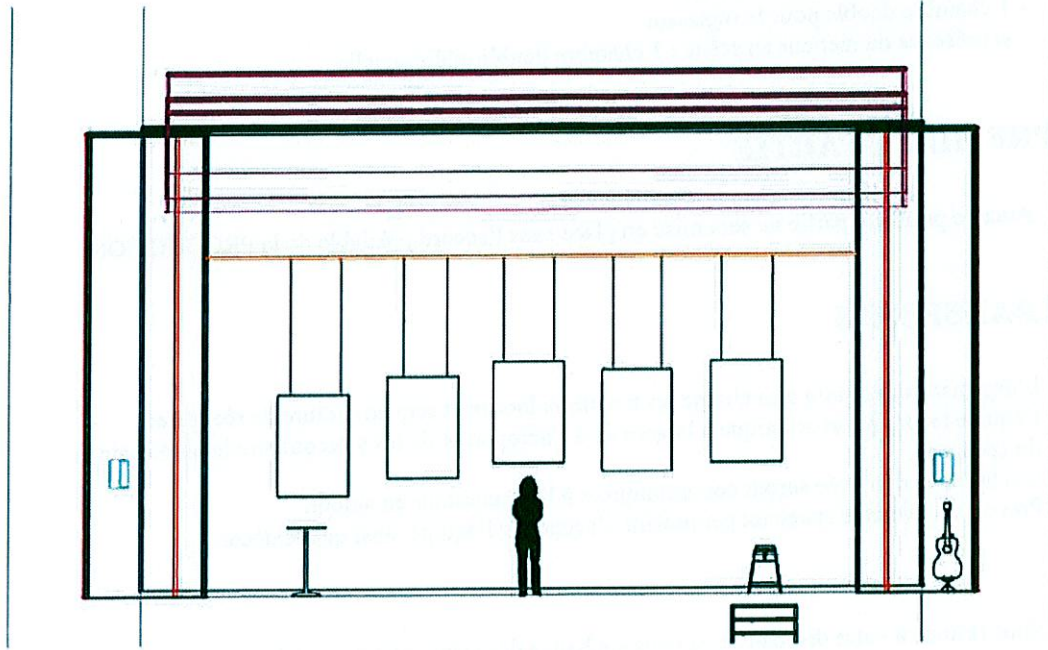
14/ TRANSFERTS

L'organisateur prendra à sa charge les transferts locaux et sera en mesure de récupérer l'équipe technique et artistique à la gare ou à l'aéroport et de les y reconduire le lendemain du spectacle.

Les horaires d'arrivée seront communiqués à l'organisateur en amont.

Prévoir un véhicule spacieux permettant d'accueillir l'équipe ainsi que le décor.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231124-23_08588-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

AF